

25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris
© 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Gérant, directeur de la publication
Dominique Dupré

Directeur
Paul Philippot

Président du comité de rédaction
Jean Ferrando

Rédaction en chef

Nadine Cazalbou
nadine.cazalbou@unpi31.fr
PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine
31009 Toulouse Cedex 6 © 05 62 30 15 36

Ont collaboré à ce numéro

Isabelle Bastide, Céline Capayrou
Nadine Cazalbou, Arnaud Couvelard,
Bertrand Desjuzeur, Isabelle Faivre,
Laurent Grosclaude,
Marc Pouiol, Anne Pronier.

Secrétariat de rédaction : PEGI

Abonnements

Nathalie Ramond
© 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Éditeur

La Presse immobilière
SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009
Durée : 75 ans à compter du 1^{er} janvier 1951
Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris
Associés : UNPI à 90 %

Publicité

Patricia Dumons-Souverain
PECI © 05 62 30 15 39
patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

Iconographie :

- fotolia.com

Conception graphique

Olivier Bosramier

Impression

Imprimerie Menard,
2721 La Lauragaise 31670 Labège

Commission paritaire

N° 0722 K 81970 - ISSN : 2102-0728
Dépôt légal : Octobre 2017

Tarifs

Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 €
Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite – a minima 1^{er} de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

Notre publication adhère à

ARPP

autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

Elle s'engage à suivre ses
Recommandations en faveur
d'une publicité loyale et
respectueuse du public.



Tout reste à écrire et à faire



Jean Perrin, président de l'UNPI

Le gouvernement a multiplié maladroitement les annonces sur les APL depuis cet été, ce qui n'a pas manqué de faire réagir les propriétaires. Nous attendions cependant les propositions concrètes de cette « loi logement ». Les grandes lignes sont désormais posées : nous constatons hélas que le gouvernement veut seulement faire baisser le coût du logement et le prix des loyers.

Pour le coût du logement, l'UNPI le demande depuis longtemps en mettant en cause les nombreuses normes inutiles ou non indispensables. De plus, notre concept d'habitat essentiel, sur le modèle de la réduction des coûts du transport aérien low cost (allant à l'essentiel du transport donc moins cher, mais tout aussi sécurisé), semble avoir fait des émules au gouvernement. L'UNPI a d'ailleurs rédigé un livret sur le sujet et a même déposé le nom il y a plusieurs années.

Pour le prix des loyers, les propriétaires sont tout à fait disposés à les bloquer sur plusieurs années à conditions d'en prévoir les contreparties : rééquilibrage des rapports locatifs, blocage des taxes foncières, exonération d'IFI, etc. En revanche, si les charges augmentent et que les loyers baissent, le prix de la « transition écologique » ne pourra être payé. Il faut impérativement donner aux propriétaires les moyens des ambitions du gouvernement.

Enfin, concernant la fiscalité du patrimoine immobilier, les seules certitudes concernent la création d'un Impôt sur la Fortune Immobilière et l'augmentation de la CSG. Pour le reste, la loi de finance pour 2018 nous indiquera les réformes. L'UNPI est fermement engagée à défendre les intérêts de la propriété immobilière.

Mais si le gouvernement n'a donné que des axes généraux de sa réforme du logement, tout reste à écrire dans la loi. L'UNPI est pleinement investie dans les négociations avec les ministres de la Cohésion des Territoires.

